



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE DES CLOTTINS
N°68/2017**

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle su la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise TMCCOUTURIER, 325 rue des frères Lumières MACON 71000 doit procéder au grutage d'un poste DP au 45 de la rue des Clottins.
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : Le mardi 21 novembre 2017 de 8H00 à 18H30, la rue sera barrée et la circulation sera interdite de l'angle de la rue de beauvais et de la rue des Clottins à l'angle de la rue des clottins et de la nationale 1.

Art. 2 : Le stationnement de l'angle de la rue des clottins et de la rue de Beauvais à l'angle de la rue des clottins et de la nationale 1 des deux côtés, ainsi que la circulation des piétons sera interdit.

Art. 3 : L'entreprise TMCCOUTURIER chargée des travaux assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation règlementaire et appropriée.

Art. 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 5 : Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être identique à l'existant.

Art. 6 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Tri-Or
- Entreprise TMCCOUTURIER

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 10 novembre 2017

Le Maire,



Elie MELLUL

Rendu exécutoire le 10/11/2017

Affiché le : 10/11/2017

Le Maire,



Elie MELLUL